

**R É S O L U T I O N**  
**2023-024**

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL – SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET SERVICES JURIDIQUES FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité d'Authier-Nord (la Municipalité) ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 20 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec (la Commission) peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le 29 septembre 2023, le Président de la Commission a désigné madame Sandra Bilodeau, membre de la Commission, et en son absence madame Mélanie Robert, membre de la Commission, pour voir à l'administration provisoire de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à son administration;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM, afin qu'ils conseillent et appuient la Municipalité, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires en vigueur.

**D'OBTENIR** un avis juridique sur une situation de relation de travail à la Municipalité.

---

Sandra Bilodeau  
Membre  
Commission municipale du Québec

La version numérique de  
ce document constitue l'original de la  
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président